

LA LETTRE ÉCO

The cover of the magazine 'STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES' features a black and white photograph of a rocky coastline with a lighthouse on a cliff. A vertical dotted line runs down the center of the cover. The title is printed in white on a red background at the top.

STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES

LE COIN DES ÉPARGNANTS

- Le tableau financier de la semaine
- De la guerre commerciale et de l'emploi américain
- Rebond du PEA en 2018
- La course en tête de la pierre parisienne
- Léger recul du taux d'épargne des ménages au sein de la zone euro

C'EST DÉJÀ HIER

- Le chômage en Europe stable en mai
- Les Français aiment toujours la voiture
- Le taux d'investissement des entreprises de la zone euro en très léger progrès
- Les années difficiles de l'agriculture française

LE COIN DE LA CONJONCTURE

- L'éternel débat du protectionnisme et du libre-échange
- Deux tiers des Européens partent en vacances !

LE COIN DES TENDANCES

- Les migrations, un état des lieux en forme de défi
- La force des solidarités intergénérationnelles

LE COIN DES GRAPHIQUES

- Petit regain de forme dans le secteur du commerce

LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

LE COIN DES STATISTIQUES



LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 6 juillet 2018	Évolution sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2017
CAC 40	5 375,77	+0,98 %	5 312,56
Dow Jones	24 456,48	+0,76 %	24 754,06
Nasdaq	7 688,39	+2,37 %	6 959,96
Dax Allemand	12 496,17	+1,55 %	12 917,64
Footsie	7 617,70	-0,25 %	7 687,77
Euro Stoxx 50	7 617,70	+1,56 %	3 503,96
Nikkei 225	21 788,14	-2,31 %	22 764,94
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	0,643 %	-0,021 pt	0,778 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,295 %	-0,008 pt	0,426 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	2,833 %	- 0,011 pt	2,416 %
Cours de l'euro / dollar (18 heures)	1,1738	+0,48 %	1,1848
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 254,540	+0,14 %	1 304,747
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	77,022	-2,76 %	66,840

De la guerre commerciale et de l'emploi américain

Après plusieurs semaines de recul, les marchés sont à nouveau en hausse, faisant fi des sanctions douanières et privilégiant les bons résultats de l'emploi américain. Paris a gagné près de 1 % quand l'indice allemand s'appréciait de plus de 1,5 %.

Vendredi 6 juillet, les droits de douane de 25 % sur 34 milliards de dollars d'exportations chinoises concernant 818 produits dont les voitures, les composants d'avion ou les disques durs d'ordinateurs, sont entrés en vigueur. Le gouvernement de Xi Jinping, qui a déclaré porter l'affaire devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a répliqué à l'identique sur 545 produits américains. Les autorités chinoises ont condamné la politique de Donald Trump qui est à l'origine de « la plus grande guerre commerciale de l'histoire économique ». Le Président américain a, par ailleurs, annoncé que de nouvelles taxes



sur 16 milliards de dollars de produits chinois s'appliqueront dans deux semaines. Ainsi plus de 500 milliards de dollars de marchandises risquent d'être concernés. Selon le chef économiste d'Oxford Economics, cette guerre commerciale pourrait avoir un impact de 0,1 % sur le PIB de chacune des deux premières économies mondiales.

Pour le moment, l'économie américaine ne vacille pas. Au mois de juin, selon les chiffres du Bureau of Labor Statistics (BLS), elle a créé 213 000 emplois dans le secteur non agricole, soit plus que les prévisions. Le taux de chômage augmente de 0,2 point, à 4 % de la population active du fait de la progression du taux de participation. Des Américains qui étaient sortis du marché du travail par découragement y sont revenus en raison dans la perspective de retrouver un emploi. Ils sont 601 000 à être ainsi entrés sur le marché selon le BLS. Le salaire horaire moyen n'a augmenté que de 0,2 % par rapport à mai et de 2,7 % sur un an, contre respectivement 0,3 % et 2,8 % attendus.

Rebond du PEA en 2018

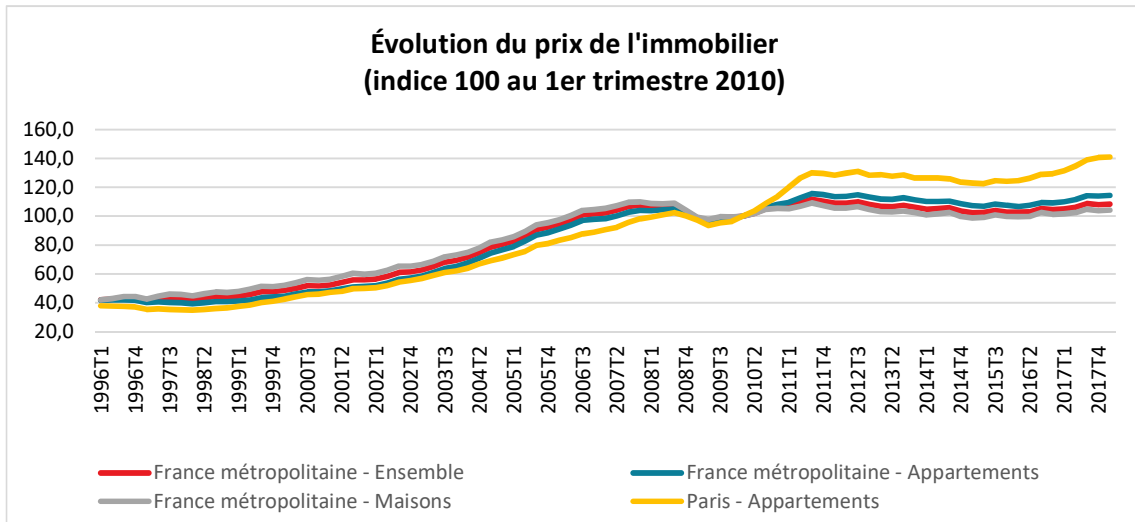
Après avoir atteint 7,3 millions dans le milieu des années 2000, le nombre de PEA était tombé à 4 millions en 2017. Il est remonté à 4,6 millions grâce aux bons résultats des marchés actions et du fait que sa fiscalité n'a pas été modifiée lors de l'introduction du Prélèvement Forfaitaire Unique. Selon la Banque de France, les encours du PEA ont atteint 92,8 milliards d'euros contre 79,2 milliards d'euros à mi-2016. Du fait de l'évolution des marchés, ils ont diminué à 91,6 milliards à la fin du premier trimestre 2018.

Par ailleurs, le nombre de PEA PME est passé de 57 690 fin mars 2017 à 74 407 fin mars 2018. Les encours des PEA-PME ont dépassé le milliard d'euros, très exactement 1,24 milliard d'euros fin mars 2018 contre 870 000 un an plus tôt.

La course en tête de la pierre parisienne

Au 1^{er} trimestre 2018, les prix des logements pour la France métropolitaine ont progressé de 1,5 % contre une hausse de 0,3 % au dernier 2017. À l'inverse de ce qui était observé depuis fin 2016, la hausse est un peu plus marquée pour les maisons (+1,6 %) que pour les appartements (+1,4 %). Sur un an, l'augmentation accélère, +3,5 % contre +3,3 % au 4^e trimestre 2017.

Cette hausse est principalement tirée par les prix des appartements, qui augmentent de 4,3 % en un an, contre 2,9 % pour les maisons. En Île-de-France, sur un an, la hausse s'est légèrement ralentie mais reste vive, +4,3 %, après +4,7 %. La hausse des prix des appartements se poursuit, avec un léger ralentissement ce trimestre : +5,0 % en un an, après +5,6 % (+7,3 % après +8,7 % pour les appartements parisiens). L'augmentation des prix des maisons franciliennes, de moins forte ampleur, se stabilise (+2,8 % sur un an après +2,7 %).

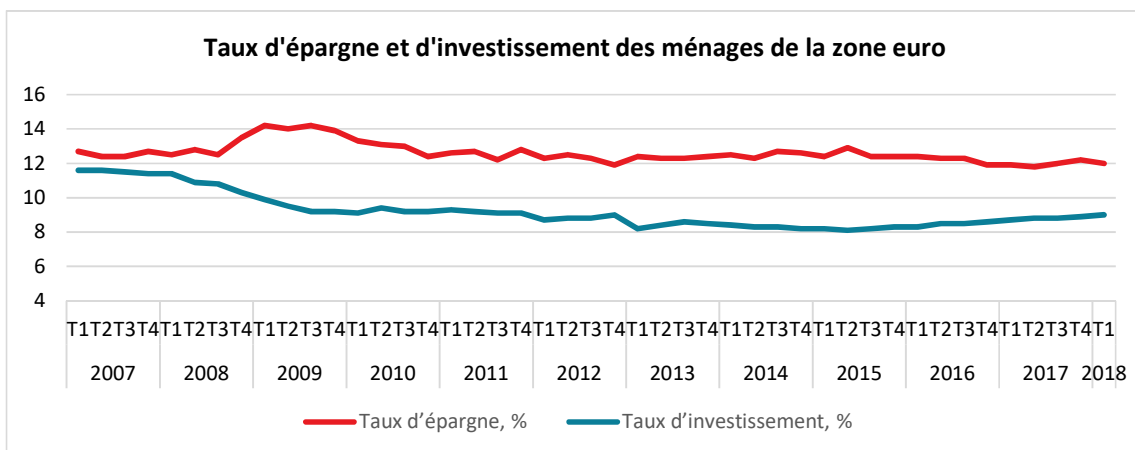


• Sources : Insee, Notaires d'Île-de-France - Base Bien, Notaires de France - Perval

Au premier trimestre 2018, le volume annuel de transactions reste à un niveau élevé : en mars, le nombre de transactions réalisées au cours des douze derniers mois est de 956 000. Ce nombre est stable par rapport à celui enregistré au trimestre précédent (960 000 en décembre 2017), mais plus élevé que celui observé un an plus tôt (877 000). Si l'on rapporte les transactions au stock de logements disponibles, qui augmente d'environ 1 % par an, la proportion de ventes est équivalente à celle du début des années 2000.

Léger recul du taux d'épargne des ménages au sein de la zone euro

Au premier trimestre 2018, le taux d'épargne des ménages a été de 12,0 % du revenu disponible brut dans la zone euro, contre 12,2 % au quatrième trimestre 2017. Le taux d'investissement des ménages a quant à lui été de 9,0 % au premier trimestre 2018 dans la zone euro, contre 8,9 % au trimestre précédent. Le taux d'investissement brut des ménages est défini comme la formation brute de capital fixe divisée par le revenu brut disponible, ajusté de la variation des droits des ménages sur les réserves fonds de pension. L'investissement des ménages consiste principalement en l'achat et la rénovation de logements.



Source : Eurostat



C'EST DÉJÀ HIER

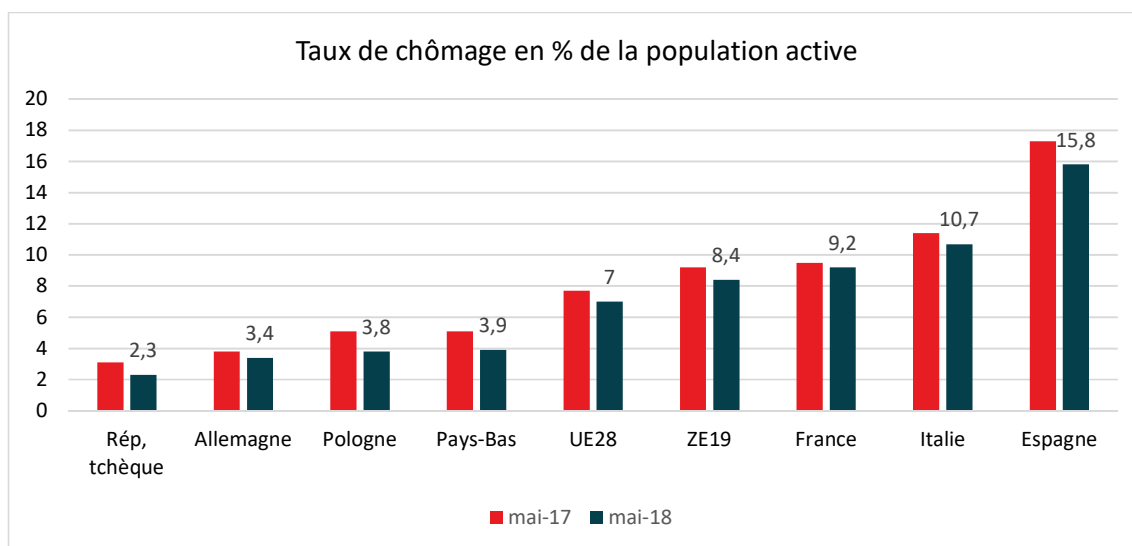
Le chômage stable en mai en Europe

Avec la décélération de la croissance, la décrue du chômage s'est interrompue au mois de mai. En effet, au sein de la zone euro, le taux de chômage, s'est établi à 8,4 %, stable par rapport à avril. Sur un an, le taux de chômage a néanmoins reculé de 0,8 point. Il reste à son plus faible niveau enregistré depuis décembre 2008.

Pour l'ensemble de l'Union, le taux de chômage s'est établi à 7,0 % en mai 2018, stable par rapport à avril 2018 et en baisse par rapport au taux de 7,7 % de mai 2017. Il s'agit du taux le plus faible enregistré depuis août 2008.

Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en mai ont été enregistrés en République tchèque (2,3 %) et en Allemagne (3,4 %). Les taux de chômage les plus élevés ont quant à eux été relevés en Grèce (20,1 % en mars 2018) et en Espagne (15,8 %). Sur un an, le taux de chômage a baissé dans tous les États membres. Les baisses les plus marquées ont été observées à Chypre (de 11,4 % à 8,4%), en Croatie (de 11,3 % à 8,9 %), en Grèce (de 22,1 % à 20,1 % entre mars 2017 et mars 2018) et au Portugal (de 9,2% à 7,3 %). Pour la France, le taux de chômage est stable depuis le mois de février. Sur un an, il est passé de 9,5 à 9,2 % de la population active et reste supérieur à la moyenne européenne et à celle de la zone euro.

En mai 2018, le taux de chômage aux États-Unis s'est établi à 3,8 %, en baisse par rapport au taux de 3,9 % en avril 2018 et de 4,3 % en mai 2017



Source : Eurostat

Les Français aiment toujours la voiture

Sur les six premiers mois de l'année, les immatriculations de voitures neuves ont progressé de près de 5 % (4,66 %). Pour le seul mois de juin, la hausse a été de 9,22 % avec 252 222 voitures neuves immatriculées. Le marché de l'automobile est donc bien parti pour connaître une quatrième année de hausse consécutive. Il pourrait retrouver le niveau qu'il avait connu avant la crise avec 2,2 millions de voitures neuves immatriculées.



Les professionnels du secteur s'attendent néanmoins à une moindre progression au cours du 2^e semestre. La hausse attendue pour l'ensemble de l'année serait de 2 à 4 %. L'année dernière, la progression avait été de 4,7 % faisant suite à une augmentation de 5,1 % en 2016 et de 6,8 % en 2015. Cette série faste était venue interrompre cinq années de stagnation ou de baisse imputable à la récession et au contrecoup de la fin des primes à la casse, instaurées en 2008-2009.

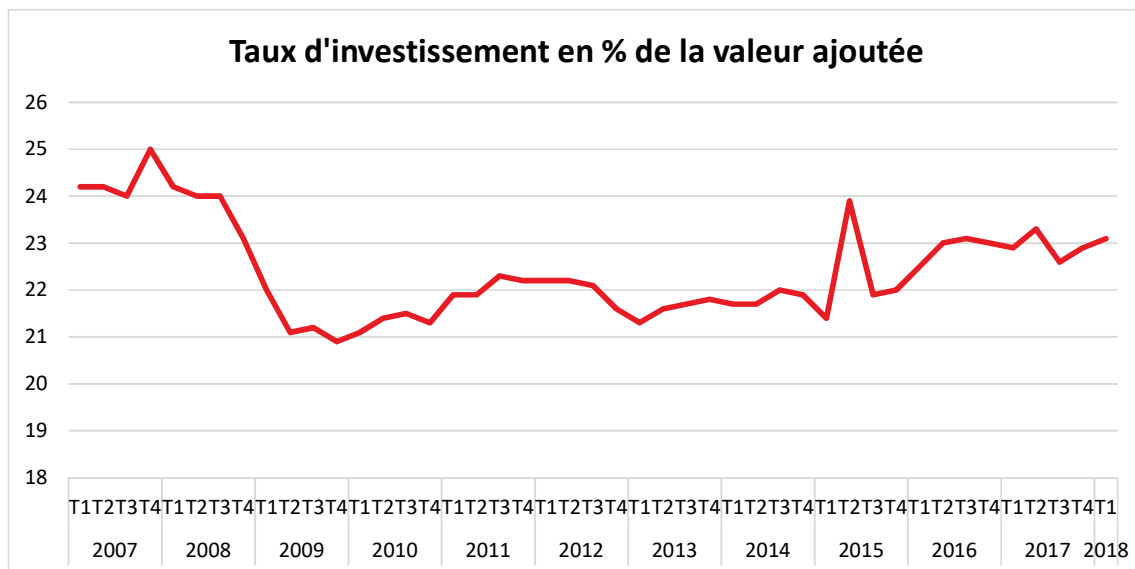
Le prix moyen dépensé par les Français pour s'offrir une voiture neuve est en hausse. En 2017, il a atteint 26 717 euros selon une étude du magazine Argus et a progressé de près de 900 euros en un an. En 2010, le prix moyen d'achat d'une voiture était de 19 767 euros. Les ménages privilégient de plus en plus les voitures bien équipées et les SUV qui sont plus coûteux que les berlines traditionnelles. Un petit SUV comme le Renault Captur ou le Peugeot 2008 coûte près de 6 000 euros plus chers à l'achat qu'une Clio ou une 208. En moyenne, un SUV compact est facturé 32 484 euros. Sur de plus gros modèles, l'écart devient encore plus impressionnant. En moyenne, un grand SUV (souvent premium) vaut 21 000 euros de plus qu'un modèle familial type break.

Le choix des ménages pour des voitures plus coûteuses n'est pas sans lien avec le recours croissant aux formules de location avec option d'achat (LOA). L'augmentation des prix des voitures est liée également à l'introduction de nouvelles technologies (conduites assistées, radars, connectivité) et aux contraintes réglementaires et de sécurité. L'achat des voitures est de plus en plus intermédié. 50 % des ventes s'effectuent au profit de gestionnaires de flottes, que ce soit au profit d'entreprises (voitures de fonction) ou à travers les formules de location avec option d'achat.

Le prix de plus en plus élevé des voitures neuves contribue à l'élévation de l'âge moyen des acheteurs qui atteint désormais de 56 ans contre 55 ans en 2017.

Le taux d'investissement des entreprises de la zone euro en très léger progrès

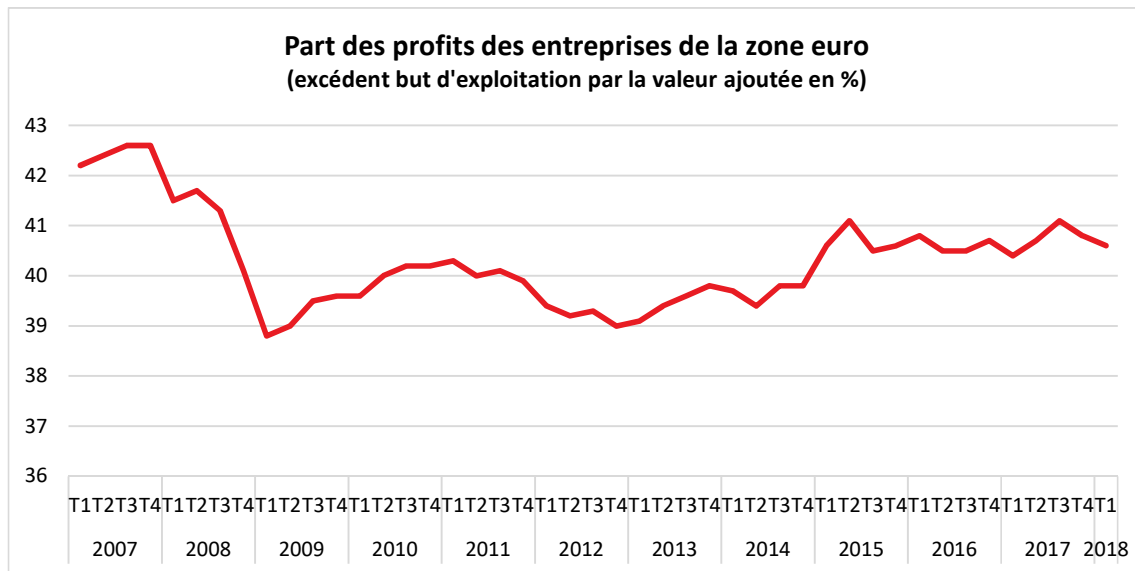
Au premier trimestre 2018, le taux d'investissement des entreprises s'est, selon Eurostat, établi à 23,1 % dans la zone euro, contre 22,9 % au trimestre précédent.



Source : Eurostat



La part des profits des entreprises s'est quant à elle située à 40,6 % au premier trimestre 2018 dans la zone euro, contre 40,8 % au quatrième trimestre 2017.



Les années difficiles de l'agriculture française

La France reste un grand pays agricole-dont les positions s'érodent cependant. Ainsi sa part en valeur dans la production agricole de l'Union européenne n'est plus que de 16,8 % en 2017, contre 17,3 % en 2016. La production agricole française (72 milliards d'euros) devance celle de l'Allemagne (56,7 milliards), de l'Italie (54,8 milliards) et de l'Espagne (49,2 milliards).

En 2017, la valeur de la production agricole française hors subvention a malgré tout progressé de 3,2 % à 71,8 milliards d'euros. Elle n'a pas encore retrouvé son niveau de 2015. La production de végétaux s'est élevée à 41,1 milliards d'euros quand la valeur ajoutée de la production animale a atteint 26 milliards d'euros.

La valeur de la production végétale s'est accrue de 1,9 %, la hausse des volumes a été atténuée par la baisse des prix. Après la récolte catastrophique de 2016, la production est repartie à la hausse. À l'inverse, le volume de la production de vin est à nouveau en forte baisse. Pour la production animale, la remontée des prix fait plus que compenser le repli des volumes. La France a perdu plus de la moitié de ses exploitations en 25 ans. Selon le dernier recensement de 2015, 474 000 fermes sont comptabilisées dans l'Hexagone contre plus d'un million à la fin des années 80, et 664 000 en 2000. La superficie moyenne s'est, en revanche, accrue. Elle atteignait environ 61 hectares en 2013 contre 43 en 2000. L'âge moyen des agriculteurs est de 51 ans ; 38 % des actifs dirigeants avaient 55 ans ou plus. L'âge moyen de la population active française est de 41 ans.

Du fait du recul de plusieurs années difficile, le nombre de défaillances au sein du monde agricole augmente. Il a dépassé 1 300 en 2017 contre 1 200 en 2016 et 1 000 en 2013.



Le solde des échanges extérieurs de produits agricoles est de plus en plus faible. Il s'est élevé à 0,4 milliard d'euros, en recul de 0,8 milliard par rapport à 2016. Les exportations diminuent de 3,4 % quand les importations augmentent de 3,1 %. La contre-performance à l'exportation s'explique essentiellement par la chute des ventes de céréales (-11,8 %). La mauvaise récolte 2016 a pesé sur les ventes du premier semestre 2017. La hausse des importations est principalement due à celles de fruits (+0,2 milliard) et de légumes (+0,6 milliard). La France est de plus en plus dépendante des importations en provenance d'Espagne et d'Italie. Avec la mauvaise récolte de pommes en 2017, la situation n'est pas amenée à s'améliorer. Par ailleurs, la part des produits alimentaires bio tend à s'accroître. Elle était de 31 % en 2017 contre 29 % en 2016.

À l'image de l'agriculture, l'industrie agroalimentaire est confrontée à un déclin relatif. Son poids au sein du PIB national est passé de 6 % en 1980 à 1,6 % en 2016. Elle génère un chiffre d'affaires de 184 milliards d'euros mais peine de plus en plus à exporter. L'excédent commercial de ce secteur n'est plus que de 5,7 milliards d'euros en 2017 contre 9,4 milliards en 2015. L'industrie agroalimentaire continue à demeurer surtout en milieu rural un employeur important. 1,4 million de salariés y travaillent.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

L'éternel débat du protectionnisme et du libre-échange

Depuis les origines du capitalisme, le débat sur le protectionnisme existe. La contestation du bienfondé du libre-échange est constante. Dans l'histoire économique de ces deux cents dernières années, il y a eu alternance entre des périodes d'ouverture des frontières et des périodes de fermeture. Toutes les grandes théories économiques ont tenté de donner une réponse sur ce sujet sans pour autant éteindre la question.

Les bienfondés de la libéralisation du commerce international ont toujours été contestés. Au XIX^e siècle, l'industrie textile française souhaitait être protégée de la concurrence jugée déloyale de celle du Royaume-Uni. A maintes reprises, les agriculteurs français ont demandé des mesures de protection pour faire face aux importations en provenance de l'Europe du Sud (fruits et légumes) ou de l'Amérique latine (viande). La mondialisation a accru l'hostilité traditionnelle des Français vis-à-vis du libre-échange. Ainsi, selon un sondage Ipsos de 2017, 60 % des Français ont une mauvaise opinion de la mondialisation. Pour plus des deux tiers, la mondialisation est synonyme d'inégalités croissantes. 13 % sont favorables à une libéralisation accrue du commerce international. En revanche, 75 % réclament plus de protection pour protéger le marché intérieur.

Jusqu'au début du XVIII^e siècle, le mercantilisme domine en matière de commerce international. Les États avaient comme objectif de réduire au minimum les importations et d'accroître au maximum les exportations. Cette pratique visait à acquérir le stock le plus important de métal précieux qui était alors le juge de paix de la richesse des nations. La possibilité de commercer librement avec l'étranger était limitée à quelques villes (les ports hanséatiques par exemple). Pour contrôler le commerce international, les États créaient des grandes compagnies commerciales (compagnie des Indes orientales et compagnie des Indes occidentales créées par Colbert). Ces compagnies disposent d'un monopole de commerce pour certains territoires.



Le mercantilisme est contesté à la fin du XVIII^e siècle notamment par les physiocrates. Quesnay, Turgot soulignent que les États auraient tout à gagner à promouvoir le libre-échange. Au Royaume-Uni, Adam Smith avec la publication en 1776 de « *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* » théorise les bienfaits de la libre concurrence et, par ricochet, du libre-échange pour le commerce international. La première application de ses différentes théories fut la signature du traité de commerce anglo-français de 1786 qui favorisait l'exportation des vins du bordelais. Ce traité a été critiqué pour avoir affaibli l'industrie française qui était moins compétitive que sa concurrente britannique. Les guerres napoléoniennes mirent un terme aux prémices de libre-échange. Les États-Unis qui ont conquis leur indépendance en 1776 souhaitent par ailleurs s'affranchir de l'ancienne puissance coloniale et développer leur économie en se soustrayant à la concurrence internationale.

Le véritable théoricien du libre-échange est David Ricardo (1772 - 1823) avec sa théorie des « avantages comparatifs ». Il affirme que le commerce enrichit les deux partenaires à travers le principe de la spécialisation relative. Ce qui compte, c'est de se spécialiser non pas dans les secteurs où l'on est le meilleur mais les domaines où l'on est le moins mauvais. Le Royaume-Uni, fort de son avance économique, se fera l'avocat au cours du XIX^e siècle du libre-échange. Malgré tout, cela n'interdit pas aux Communes d'adopter en 1815 un texte prévoyant une majoration des droits de douane quand les récoltes agricoles étaient bonnes. La France opta pour le libre-échange tardivement avec l'adoption en 1860 du traité de commerce avec le Royaume-Uni. De très nombreux députés s'opposèrent à ce texte le qualifiant de « nouveau coup d'État ».

Aux États-Unis, la guerre de Sécession (1861-1865) entre le Nord anti-esclavagiste et le Sud favorable au système esclavagiste est aussi une guerre entre le Nord protectionniste et le Sud libre-échangiste.

À partir des années 1880, le protectionnisme reprend des forces en raison de la succession rapide de crises économiques. L'Allemagne qui vient de réaliser son unification impose des tarifs douaniers assez élevés. La France adopte le tarif dit « de Méline » en 1892. Cette résurgence du protectionnisme freina la première mondialisation qui fut arrêtée nette avec le premier conflit mondial.

L'économiste Friedrich List met en avant qu'un État a intérêt à se protéger de la concurrence internationale quand il est en phase de décollage économique. Le marxisme estime que le libre-échange n'aboutit qu'à accroître la concurrence. Il permet au capitalisme de perdurer en favorisant la paupérisation des travailleurs.

Après la Première guerre mondiale, si les démocraties acceptèrent de libéraliser en partie les échanges tout en maintenant des liens privilégiés avec leurs colonies, la Russie soviétique opta pour un développement autarcique avec l'arrivée au pouvoir de Staline. Ce choix était tout autant lié à des considérations idéologiques que la conséquence de l'isolement diplomatique de l'URSS. La crise de 1929 marqua une véritable rupture avec des relèvements des droits de douane et le recours à des dévaluations peu coopératives. Avec l'arrivée au pouvoir de Mussolini, d'Hitler et de Franco, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne optèrent, par ailleurs, pour un développement de plus en plus autarcique. En 1931, le Royaume-Uni abandonne le libre-échange et proclame la préférence coloniale.



1945 / 2008 : le libre-échange comme vaccin contre les errements du passé

Après la Seconde guerre mondiale, les États vainqueurs, à l'exception de la Russie, s'engagèrent dans un large processus de libéralisation des échanges, considérant que le protectionnisme avait favorisé la crise et amené la guerre. À Bretton Woods, furent instituées une organisation internationale chargée de superviser les monnaies, le FMI, et une organisation destinée à favoriser la croissance économique, à savoir la Banque Mondiale. Au niveau commercial, dans le prolongement de la Charte de l'ONU adoptée en 1945, les États décident, dans le cadre des accords du GATT, de réduire les barrières tarifaires et non-tarifaires sur les échanges. Le premier round du GATT fut signé en 1947 par 23 États. Depuis, 9 cycles de négociation ont été organisés (celui de Seattle qui ne s'est pas tenu n'est pas comptabilisé) ; le dernier, celui de Doha en 2001, a réuni plus de 150 États.

En 1995 est créée l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en charge de gérer les accords commerciaux internationaux et les éventuels conflits. L'instauration de cet organisme était prévue dès 1945 mais avait dû être différée en raison de l'hostilité américaine.

Le libre-échange promu après 1945 repose sur les principes suivants :

- **L'abaissement des droits de douane et la réduction des restrictions quantitatives ou qualitatives aux échanges ;**
- **L'interdiction de toutes nouvelles restrictions quantitatives :** elle porte tant sur les importations que sur les exportations ;
- **La consolidation :** une fois fixés, les tarifs douaniers ne peuvent plus être augmentés, sauf cas de clause de sauvegarde, sans compensation auprès des partenaires commerciaux ;
- **La non-discrimination et la réciprocité :** de cette règle émane la clause de la Nation la plus favorisée en vertu de laquelle un pays qui accorde un avantage commercial à un autre pays doit l'étendre immédiatement aux pays signataires de l'accord. Par ailleurs, les États doivent respecter la clause du traitement national en vertu desquels ils s'engagent à appliquer les mêmes règles (fiscalité, normes) sur son territoire pour les produits et entreprises étrangers que pour les produits et entreprises nationaux ;
- **L'interdiction du dumping et des subventions à l'exportation :** ces dernières sont interdites pour les produits industriels mais néanmoins tolérées pour les produits de base.

L'OMC permet de déroger à ces principes dans certains cas. Ainsi, un État peut prendre des mesures de restrictions quantitatives pour ses échanges en cas de déficit grave de sa balance des paiements. L'OMC peut accepter des augmentations temporaires des droits de douane mais il faut qu'elles soient adoptées à la majorité qualifiée des deux tiers des pays représentés. Dans le cadre du système généralisé de préférences, les pays développés peuvent favoriser les exportations de certains produits industriels en provenance des pays en développement, sans devoir appliquer la clause de la Nation la plus favorisée aux autres pays. L'OMC autorise l'application de clause de sauvegarde aux pays en développement qui leur permet de relever leurs droits de douane afin de protéger les industries naissantes. Les règlements du GATT ont autorisé la création de zones de libre-échange ou d'union douanière sur le modèle de l'Union européenne, à



condition toutefois que cela ne crée pas d'entrave ni de préférence à l'égard des pays tiers et que les barrières internes à ces blocs commerciaux soient totalement supprimées pour tous les échanges. L'Union européenne est la plus vaste zone de libre échange au monde. Elle est souvent critiquée par les États qui n'en sont pas membres en raison des pratiques tarifaires et réglementaires qu'elle impose pour protéger son marché intérieur (politique agricole commune, exception culturelle, etc.).

Malgré les accords du GATT, le commerce international a mis près de 30 ans pour retrouver les niveaux qui étaient les siens avant 1929. En raison du rideau de fer qui isolait la Russie et l'Europe de l'Est, et des difficultés des pays en voie de développement, le club du commerce international était jusqu'en 1973 très restreint : les États-Unis, l'Europe occidentale et le Japon à partir de 1952. Les années 80 furent marquées par la montée en puissance du Japon. Celle-ci entraîna une série de mesures protectionnistes (magnétoscopes dédouanés à Poitiers et quota de voitures japonaises en France). L'arrivée des dragons d'Asie du Sud Est (Taïwan, Corée du Sud, Hong-Kong et Singapour) marqua également les esprits et provoqua des réactions hostiles. Mais, le changement de dimension du commerce international est lié à la décision, en 1978, de Deng Xiao Ping d'ouvrir sur le monde la Chine et à la chute du mur en 1989. En vingt ans, le paysage du commerce international a complètement changé. La Chine est devenue le 1^{er} exportateur mondial. Le commerce international est réalisé à plus de 40 % par les pays émergents contre 25 % en 1995. Cette révolution se fit à gouvernance économique constante. Avec la multiplication des acteurs aux niveaux de développement différents, les négociations devinrent de plus en plus difficiles. L'échec du cycle de négociation de Doha en 2006 en est la preuve. Depuis l'OMC peine à imposer sa loi et à réduire les entraves aux échanges.

La crise de 2008 qui s'est traduite par un recul du commerce international a créé une rupture. En effet, depuis, sa croissance est plus lente sur moyenne période. Ce changement de rythme intervient après une phase de forte croissance marquée par le développement de déséquilibres importants, déficit abyssal américain avec en parallèle excédents importants de l'Allemagne et du Japon. Avec la réduction des emplois des classes moyennes au sein des pays avancés, la tentation du protectionnisme a retrouvé des couleurs. Cette réduction est tout autant la conséquence de la mondialisation que de la digitalisation. Mais au sein de l'opinion publique, la première est considérée comme le facteur numéro 1 et exploitée en ce sens par les partis populistes.

La vieille tradition protectionniste américaine

Malgré une croissance de plus de 2 % et un taux de chômage de 3,8 %, Donald Trump s'est engagé dans une bataille commerciale avec la Chine, les pays d'Amérique latine, le Canada, le Japon et l'Union européenne. A la veille des élections au Congrès de mi-mandat, le déficit commercial de 800 milliards de dollars et les craintes de l'Amérique profonde servent de terreau aux mesures douanières prises par l'exécutif américain.

Les États-Unis sont traditionnellement protectionnistes et à titre exceptionnel libre-échangistes. En 1791, le Ministre des Finance américain, Alexander Hamilton, exposa dans le cadre de son rapport sur les manufactures, sa théorie du protectionnisme fiscal qui souligne que l'industrialisation n'est possible qu'à l'abri d'une protection douanière. La doctrine Monroe énoncée le 2 décembre 1823 vise à fermer le continent américain aux Européens tant sur un point de vue diplomatique que sur le plan économique. La



Guerre de Sécession de 1861 à 1865 s'accompagna d'un renforcement du protectionnisme. En 1918, en refusant de participer à la Société des Nations qu'ils avaient contribué à créer, les États-Unis optèrent pour l'isolationnisme. Après la crise de 1929, à l'occasion de la conférence économique de Londres censée prendre des mesures afin de relancer l'économie, le Président américain, Franklin D. Roosevelt, confirme la ligne protectionniste de son pays qui a adopté des tarifs douaniers prohibitifs (tarifs Hawley-Smoot). Il met également en avant le droit de dévaluer à tout moment sa monnaie.

En 1945, les États-Unis deviennent les défenseurs du libre-échange. Devenus la première puissance économique, commerciale et militaire, ils sont en capacité d'imposer leurs vues à leurs alliés qui ont un impérieux besoin de soutien tant pour se reconstruire que pour faire face à la menace soviétique. La volonté d'éradiquer le protectionnisme s'appuie également sur la volonté des peuples d'éviter la réédition du scénario de 1940. Au fur et à mesure que l'Europe et le Japon se reconstruiront et que l'avance économique des États-Unis se réduira, ces derniers se montrent de plus en plus critiques face au libre-échange qui leur serait peu favorable. Le déficit commercial croissant abouti, le 15 août 1971, à la fin du système monétaire issu de Bretton Woods reposant sur la convertibilité du dollar en or. Le dollar maintient son rôle de monnaie mondiale dans le cadre des changes flottants légalisés en 1976. Malgré le changement de système monétaire, le déficit commercial tend à s'accroître décennie après décennie. Face à cette situation, les Présidents, qu'ils soient démocrates ou républicains, ont adopté, des mesures protectionnistes : Richard Nixon, James Carter (à deux reprises), Ronald Reagan, Georges W. Bush, Bill. Clinton (à trois reprises pour les trois) et George H. W. Bush (à deux reprises).

En 1986, Ronald Reagan décide de taxer les machines-outils importées. En 2002, George W. Bush recourt à la section 201 de la loi sur le commerce de 1974 permettant d'augmenter les droits de douane pour protéger l'industrie américaine, mais seulement de manière temporaire afin de protéger les sidérurgistes. Le bilan avait été négatif pour les États-Unis qui avaient perdu 200 000 emplois industriels du fait de la protection de l'acier, notamment à cause de l'augmentation des coûts de production de l'automobile. Par ailleurs, l'industrie automobile américaine avait été contrainte d'utiliser des aciers de mauvaise qualité et plus lourds, nuisant ainsi à la compétitivité de l'ensemble de la filière. En 2009, Barack Obama en réponse à une requête formulée par l'industrie de l'acier américaine, avait imposé de manière temporaire une taxe douanière supplémentaire de 35 % sur les importations de pneus chinois.

Le retour du bilatéralisme ou de l'isolationnisme

Pour justifier les augmentations des droits de douane sur l'acier, Donald Trump s'appuie sur d'autres articles de la loi du commerce (la section 232 de la loi sur le commerce de 1962), qui donnent toute latitude au président américain pour préserver la sécurité nationale. À ses yeux, la sidérurgie américaine est « *décimée par des décennies de commerce inéquitable* ». Cette mesure peut apparaître d'autant plus injustifiée que l'industrie sidérurgique américaine bénéficie déjà d'un sacré coup de pouce depuis la grande réforme fiscale de Donald Trump (le taux d'imposition fédéral des entreprises américaines, y compris sidérurgiques, a baissé de 35 % à 21 %). Donald Trump souligne de son côté que les importations d'acier sont passées de 26 milliards de tonnes en 2011 à 36 milliards en 2017. Cette augmentation est, en grande partie, imputable à la bonne tenue de la conjoncture et au nombre croissant de gisements pétroliers. Sur cette

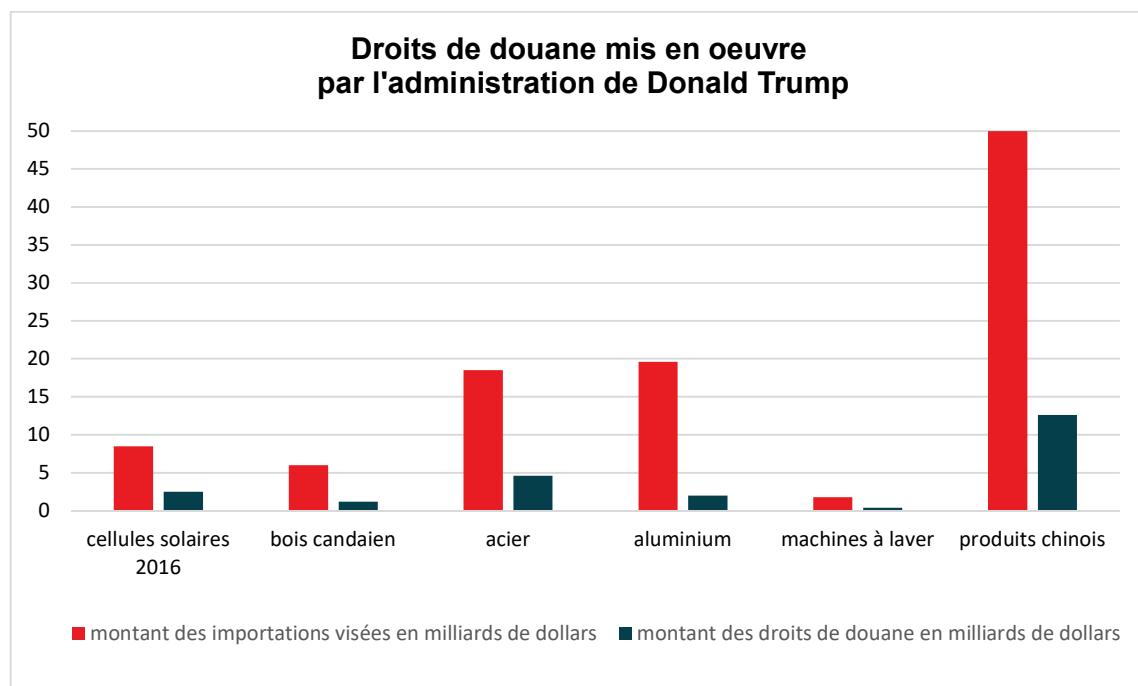


période, les importations venant de Russie ont augmenté de 150 %, celles du Brésil de plus de 60 %. En revanche, les exportations chinoises d'acier vers les États-Unis ont diminué sur cette période, du fait notamment de la politique antidumping menée par Barack Obama.

Les importations totales d'acier aux États-Unis représentent près de 30 milliards de dollars. Les premiers importateurs sont le Canada avec 5 milliards de dollars ; suivis par la Corée du Sud, le Brésil et le Mexique avec un peu plus de 2 milliards de dollars chacun. La France n'exporte que pour 400 millions de dollars d'acier aux États-Unis. La décision américaine peut avoir des conséquences en chaîne. Ainsi, les 10 milliards d'importations non vendues aux États-Unis se retrouveront sur les marchés mondiaux, entraînant une baisse généralisée des prix de l'acier.

Donald Trump a également décidé de pénaliser les bois canadiens, les cellules solaires, les machines à laver et de nombreux produits chinois. La Chine est menacée d'une majoration des droits de douane de 25 % sur 50 milliards de dollars d'importations au nom de la protection des droits intellectuels. En juin, de nouvelles portant sur 200 milliards de dollars d'importations.

Les mesures américaines restent, pour le moment, ciblées. Elles ne peuvent donc pas être assimilées à une véritable guerre commerciale que les États-Unis engageraient avec le monde entier. Il s'agit plutôt de conflits commerciaux. La politique américaine n'en demeure pas moins d'inspiration protectionniste. À la série de relèvement des droits de douane, il faut ajouter les mesures fiscales encourageant au rapatriement des bénéfices.



Source : Census Bureau / USITC

Les tentations protectionnistes ne sont pas l'apanage des seuls américains. Les États-Unis ne sont pas les seuls à recourir au protectionnisme (paraphrase). Ainsi, en 2013, l'Union européenne a imposé en 2013 des droits de douane supplémentaires d'environ



47 % sur les importations de panneaux solaires par les entreprises chinoises considérant qu'elles ne respectaient pas un prix minimum de vente.

Quels sont les effets économiques possibles du regain de protectionnisme actuel ?

Les mesures américaines et celles prises en rétorsion par les pays concernés peuvent aboutir à freiner la croissance du commerce international qui, après des années de stagnation, s'était accru, en 2017, de plus de 4 %.

Au niveau actuel des droits de douane mis en place, la perte de PIB en volume a été évaluée, selon l'économiste de Natixis, Patrick Artus, à 0,12 % du PIB aux États-Unis et autour de 0,04 % du PIB pour le reste du monde. Le Conseil d'Analyse Economique du mois de juillet 2018¹, une guerre commerciale qui se généraliserait pourrait entraîner une perte de 3 à 4 % de PIB pour les États-Unis, la Chine et l'Union européenne. L'impact serait équivalent à la grande récession de 2008/2009. Pour la France, les experts du CAE ont évalué la perte potentielle à 3 % du PIB, soit un montant supérieur à la récession de 2009 (-2,2 % du PIB).

La mise en œuvre de politiques protectionnistes aurait également comme conséquence une forte hausse de l'aversion pour le risque, ce qui pourrait à terme conduire à une baisse des cours boursiers. Par ailleurs, plusieurs effets induits sont à prendre en compte avec notamment la diminution de l'investissement et un recul de la demande des ménages.

Une remise en cause du multilatéralisme

L'administration américaine refuse d'analyser les échanges dans leur globalité. Elle privilégie les négociations bilatérales avec un retour au troc. La suspension des droits de douane applicable aux produits en provenance de Chine est conditionnée à des achats de produits américains par cette dernière. Cette pratique est contraire à l'esprit qui prévaut en matière de commerce international depuis 70 ans. De manière plus ou moins explicite, Donald Trump a indiqué qu'il était prêt à sortir son pays de l'OMC. Un tel départ aurait des effets en cascade importants. Cette menace vise surtout à dissuader les États membres de l'organisation d'adopter des sanctions à l'encontre des États-Unis.

Deux tiers des Européens partent en vacances !

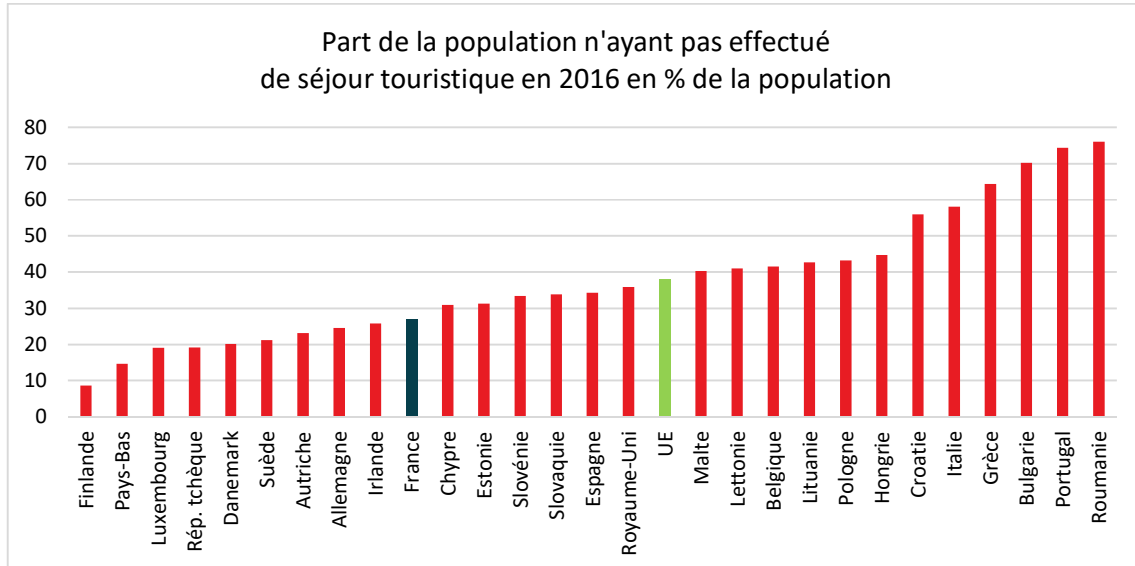
En 2016, 62 % de la population de l'Union (âgée de 15 ans ou plus) a effectué au minimum un séjour touristique à des fins personnelles. La moitié (50 %) a effectué au minimum un séjour touristique intérieur d'au moins une nuitée en 2016 et presque un tiers (32 %) a effectué au minimum un voyage à l'étranger.

Pour 48 % des Européens n'ayant effectué aucun voyage en 2016, la raison était avant tout financière. 20 % d'entre eux ont mentionné des problèmes de santé. 16 % ont indiqué que leur travail ne leur permettait pas de s'absenter et 13 % ont mis en avant des engagements ou des contraintes familiales. 20 % ont également souligné qu'ils ne souhaitaient pas partir en vacances. Les questions financières sont avancées comme le

¹ Note 46 – CAE réalisée par Sébastien Jean, Philippe Martin et André Sapir

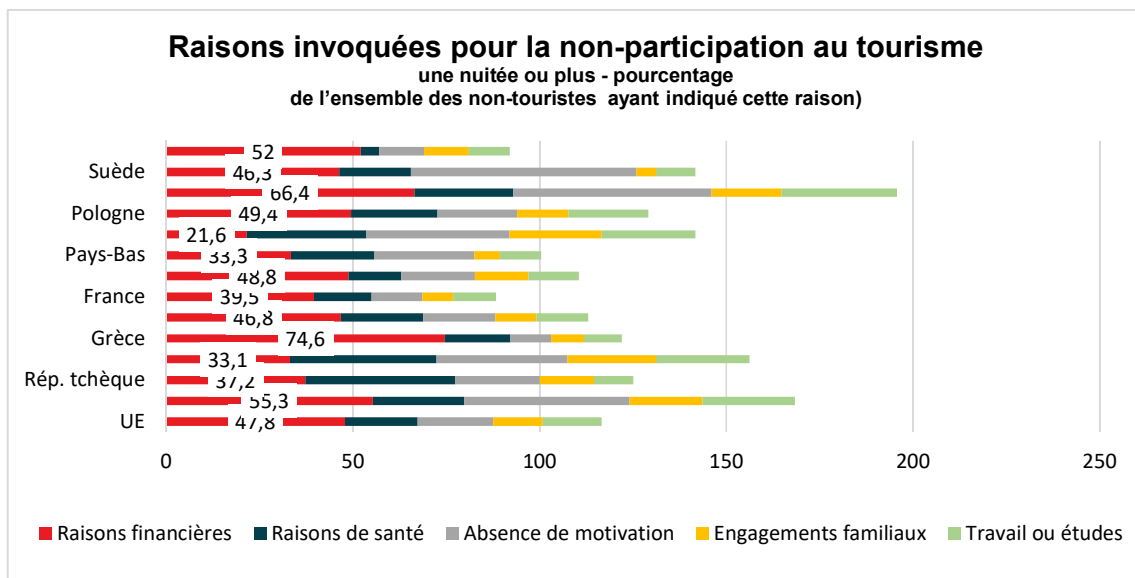


principal obstacle pour tous les groupes d'âge, à l'exception des personnes âgées de 65 ans et plus pour lesquelles les raisons de santé sont le frein le plus souvent mentionné.



Source Eurostat

Les soucis financiers sont la raison la plus fréquemment invoquée pour ne pas faire de séjour touristique dans la majorité des États membres. La part la plus élevée a été observée en Grèce (75 % de non-touristes), au Portugal (66 %) et en Croatie (62 %). Le manque d'intérêt ou de motivation pour voyager était une raison courante en Suède (60 %), en Slovaquie (57 %) et au Portugal (53 %). En République tchèque (40 %) et en Allemagne (39 %), les questions de santé étaient mentionnées comme la principale raison de rester à la maison. Le travail ou les études étaient très fréquemment cités au Portugal (31 %), en Belgique, en Allemagne et en Autriche (25 % chacune). En France, la contrainte financière prime (39,5 %) devant les problèmes de santé (15,5 %). Le manque de motivation pour les déplacements touristiques figure en 3^e position (13,6 %).



Source : Eurostat



LE COIN DES TENDANCES

Les migrations, un état des lieux en forme de défi

Les migrations de populations sont multiples ; elles peuvent être internes à des zones économiques ou externes. Elles peuvent être fondées sur des considérations familiales, politiques, sociales, ethniques ou religieuses. L'augmentation de la population en Afrique dont le développement économique n'est pas assez rapide pour garantir à tous un emploi et la multiplication des zones de non droit occasionnent une forte progression du nombre de migrants. Internet en tant que source d'information incite de nombreuses personnes à tenter leurs chances. Le développement de filières tenues par des réseaux plus ou moins mafieux participe à cette croissance.

Plus de 20 millions de personnes se déplacent au sein de du continent africain avec, à la clef, des risques de déstabilisation de plusieurs États. De leur côté, les pays de l'OCDE, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Europe, le Japon, l'Australie, la Corée du Sud et quelques autres pays développés en ont accueilli, plus de 5 millions en 2017. Pour la première fois depuis 2011, ce nombre est en baisse de 5 % par rapport à 2016. Cette diminution s'explique par le recul du nombre de réfugiés en particulier à destination de l'Allemagne. L'année dernière, 1,23 millions de réfugiés ont été comptabilisés contre 1,64 million en 2016. Ce chiffre est toutefois encore largement supérieur à ceux enregistrés avant 2015. Les trois premiers pays d'origine étaient l'Afghanistan, la Syrie et l'Irak.

En 2016, les États-Unis ont reçu le plus grand nombre de demandes d'asile dans l'OCDE (330 000 demandes), suivis de l'Allemagne (198 000). L'Allemagne a enregistré 1 million d'entrées de nouveaux immigrants permanents environ, soit une hausse de 50 % par rapport à 2015. Cette poussée tient en grande partie au nombre élevé de demandeurs d'asile qui sont arrivés dans le pays en 2015, mais ont obtenu le statut de protection internationale en 2016. Figure en 3^{ème} position, le Royaume-Uni avec un flux migratoire de 350 000 personnes en 2016. Suit le Canada avec près de 300 000 nouveaux résidents permanents (+7 % par rapport à 2015) qui a enregistré le plus grand nombre d'entrées depuis la Seconde Guerre mondiale. La France se classe en 5^e position avec 260 000 nouveaux immigrants. Elle devance l'Australie (223 000) et l'Italie (212 000).

La migration familiale (regroupement familial) est la première cause d'entrée au sein des pays de l'OCDE. Elle représente presque 40 % des entrées à caractère permanent. Après avoir constamment baissé depuis 2010, cette catégorie est repartie à la hausse à partir de 2015. Le nombre de membres de familles accompagnant des travailleurs est assez stable depuis 2007 ; il s'est établi à 270 000 en 2016. Celui des migrants au titre du regroupement familial ou de la constitution de famille a progressé de 13 % en 2016 pour atteindre 1,6 million. Les États-Unis comptent, pour plus de la moitié, de la migration familiale à destination des pays de l'OCDE et sont à l'origine de la majeure partie de la hausse constatée dans l'OCDE en 2016. Une forte augmentation du nombre de migrants nationaux a été constatée en Allemagne (+28 %), conséquence du nombre élevé des entrées d'immigrés ces dernières années. La Corée, la Norvège, les Pays-Bas, l'Espagne et le Canada comptent aussi parmi les pays de l'OCDE où cette catégorie de migration a fortement progressé.



Le nombre de migrants pour raisons humanitaires a, au sein de l'OCDE, dépassé 900 000 en 2016 en forte hausse par rapport à 2015 (+78 %). Ce nombre est le plus élevé jamais enregistré. Il représente près d'un cinquième des flux d'entrée. L'Allemagne a accueilli à elle seule près de la moitié des migrants humanitaires. Elle est suivie en la matière par les États-Unis (17 %), la Suède (8 %), le Canada (6 %) et de l'Autriche (3 %). L'immigration pour raisons humanitaires a été la principale catégorie de migration en Suède où les réfugiés ont représenté 52 % des nouveaux immigrés, et en Finlande (36 %), et s'inscrit en deuxième place en Autriche, en Allemagne, en Norvège et aux États-Unis. Seuls le Danemark, le Royaume-Uni et la Suisse ont vu le nombre de migrants humanitaires se contracter en 2016.

Pour la première fois depuis 2007, les migrations de travail permanentes vers les pays de l'OCDE ont augmenté en 2016 (+3 %). Cette catégorie a représenté 10 % des flux de migration. L'amélioration de la conjoncture économique au sein des pays membres de l'organisation explique ce renversement. Les pays confrontés à des situations de plein emploi sont ceux qui ont enregistré les flux de migration de travail les plus importants. La plus forte hausse des entrées de travailleurs migrants a été observée en Allemagne (+23 000 travailleurs ressortissants de pays tiers). Le Japon a accueilli près de 50 000 travailleurs étrangers permanents en 2016, soit 8 000 de plus qu'en 2015. Dans ce pays, ce flux représente 51 % de l'immigration totale. En Australie, au Canada, au Mexique et en Nouvelle-Zélande, les migrations de travail comptent pour 25 % du total environ. En revanche, en Italie et en Espagne qui connaissent toujours un fort taux de chômage, le nombre de travailleurs migrants ressortissants de pays tiers a diminué de respectivement 8 000 et 6 000 personnes.

Les migrations de travail temporaires entre pays de l'OCDE et à destination de ces derniers ont concerné quelque 4,2 millions de personnes en 2016, chiffre en hausse de 11 % par rapport à 2015. Dans l'Union européenne, le nombre de travailleurs ressortissants de l'Union envoyés par leur employeur dans d'autres pays de l'Union dans le cadre de contrats locaux (travailleurs détachés) a atteint près de 2,2 millions en 2016, chiffre en progression de 8 % par rapport à l'année précédente.

En 2016, 3,3 millions d'étudiants en mobilité internationale étaient inscrits dans l'enseignement supérieur dans un pays de l'OCDE, soit 8 % de plus que l'année précédente. Les tendances récentes aux États-Unis indiquent toutefois une forte baisse du nombre de permis d'étudiant en 2016 (-27 %). En moyenne, les étudiants en mobilité internationale représentent 9 % du nombre total d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des pays de l'OCDE. Ce taux atteint 24 % pour ceux inscrits à des programmes de doctorat.

Le taux d'emploi des immigrés a augmenté d'un point de pourcentage en 2017, pour s'établir à 67,1 %. Leur taux de chômage moyen a lui diminué d'un point de pourcentage, à 9,5 %, et l'écart moyen de taux de chômage de la population immigrée et celle de l'ensemble de la population active de l'OCDE est de 3 points de pourcentage en 2017. L'augmentation de la croissance et le recul du chômage qui en a résulté contribuent au resserrement de l'écart. Pour l'immigration de travail, le durcissement des conditions d'entrée explique également l'amélioration du taux d'emploi. Aux États-Unis, pour la première fois ces dernières années, les taux d'emploi des migrants mexicains et africains ont surpassé ceux des migrants asiatiques respectivement de 1 et 3 points de pourcentage. En revanche, le taux d'activité reste faible pour les migrants demandeurs



d'asile. Pour l'ensemble des pays européens, l'impact relatif de l'afflux récent de réfugiés sur la population active est estimé à moins de 0,25 % d'ici décembre 2020.

Plus d'un million d'immigrés en situation illégale pourraient se maintenir au sein de l'Union européenne et occuper ainsi illégalement des emplois. Ce type d'emplois est plus fréquent dans l'agriculture, la construction, les industries manufacturières et les services domestiques.

La population africaine est amenée à doubler d'ici à 2050 pour atteindre plus de 2,5 milliards d'habitants. Ce nombre pourrait être de 4 milliards en 2100. Les moins de 18 ans représentent plus de 40 % de la population africaine. Sans une très forte croissance, les migrations ne peuvent que s'accroître. La déliquescence de certains États africains favorise la constitution de groupes armés qui disposent d'importants viviers pour le recrutement. La déstabilisation politique de certaines régions contribue également aux migrations. La question africaine constitue donc pour l'Europe un défi important. Au vu de son ampleur, la réponse ne peut être que communautaire.

Les solidarités intergénérationnelles sont plurielles

En vertu des articles 205 et suivants du Code civil, tout enfant doit aider ses parents dans le besoin, selon ses capacités financières et les besoins des bénéficiaires. Cette obligation peut être invoquée par le ou les parents à qui elle est due, mais aussi par les collectivités chargées de l'aide sociale et les hôpitaux (art. L. 6145-11 du code de la santé publique). C'est au nom de ce principe que les collectivités sont en droit de récupérer sur succession les sommes dépensées au moment d'une éventuelle dépendance. Dans les faits, aujourd'hui, ce sont les retraités qui sont amenés à aider financièrement ou logistiquement leurs enfants et leurs petits-enfants. Près d'un tiers des retraités sont amenés, au-delà des cadeaux liés aux anniversaires et aux fêtes de fin d'année, à aider financièrement un membre de leur famille non-retraité, essentiellement enfants et petits-enfants. 14 % des non-retraités aident également leurs aînés. Parmi les retraités les plus aisés, près de 40 % affirment effectuer des donations, principalement au sein de la famille. Plus de la moitié de ceux gagnant 3 500 euros net par mois en ont réalisé une contre près d'un quart pour ceux vivant avec moins de 2 500 euros. Afin de venir en aide à leur famille, les retraités maintiennent un effort d'épargne. Ils sont ainsi 55 % à continuer d'épargner pour améliorer leur pension (enquête du Cercle de l'Épargne – Amphitéa – AG2R LA MONDIALE). Parmi les motivations, figurent la possibilité d'aider ses proches, le financement des dépenses de santé et de dépendance et la constitution d'un patrimoine pour ses enfants.

Le soutien des retraités n'est pas que monétaire. Ils interviennent surtout de manière gratuite en gardant les petits-enfants après l'école ou durant les vacances. Ils sont souvent appelés à l'aide pour des travaux de bricolage. Leur rôle est d'autant plus important qu'ils vivent à proximité de leurs enfants. Quand le trajet entre le domicile des parents et celui de leurs enfants dépasse 30 minutes, leur soutien diminue fortement (écart de 34 points).

Selon la direction des études du Ministère des Solidarité et de la Santé, les grands-parents effectuent 16,9 millions d'heures de garde par semaine auprès des enfants de moins de 6 ans, 70 % des enfants de moins de 6 ans sont gardés au moins



occasionnellement, d'après leurs parents, par un membre de la famille dans neuf cas sur dix par les grands-parents.

Les interventions des grands-parents peuvent être de nature très diverse. Trois grandes catégories d'aides sont distinguées :

- les recours réguliers, qui s'inscrivent dans le cadre de l'organisation hebdomadaire de la garde de l'enfant (« organisation régulière ») ;
- les recours ponctuels, motivés par des contraintes imprévues de l'organisation quotidienne (« dépannage ») ;
- les recours occasionnels (« vacances et week-ends »), motivés en partie par le souhait de créer du lien entre les jeunes enfants et les grands-parents ou par le manque d'autres modes de prise en charge durant ces périodes de l'année.

Au regard de l'étude du Ministère des Solidarité et de la Santé, les grands-parents interviennent essentiellement durant les vacances ; 64 % des grands-parents s'occupant de leurs petits-enfants sont ainsi sollicités. Néanmoins, les grands-parents sont également appelés à l'aide au cours de l'année sur le mode du dépannage (63 % des grands-parents s'occupant de leurs petits-enfants concernés. En revanche, seuls 28 % sont amenés à garder de manière organisée leurs petits-enfants. 8 % des enfants de moins de 6 ans sont confiés aux grands-parents à la fois de façon régulière, en dépannage et pour les vacances.

Le recours aux grands-parents dépend aussi de la situation professionnelle des mères. Si elles sont actives, cadres et diplômées de l'enseignement supérieur, la probabilité que les enfants soient gardés par les grands-parents est forte. Les grands-parents ont par ailleurs plus de chances d'être sollicités sur une base régulière dans les ménages monoparentaux. Durant les vacances, l'intervention des grands-parents est dictée tout à la fois par des considérations de liens familiaux et d'absence de structures publiques d'accueil ainsi que par des motivations financières.

LE COIN DES GRAPHIQUES

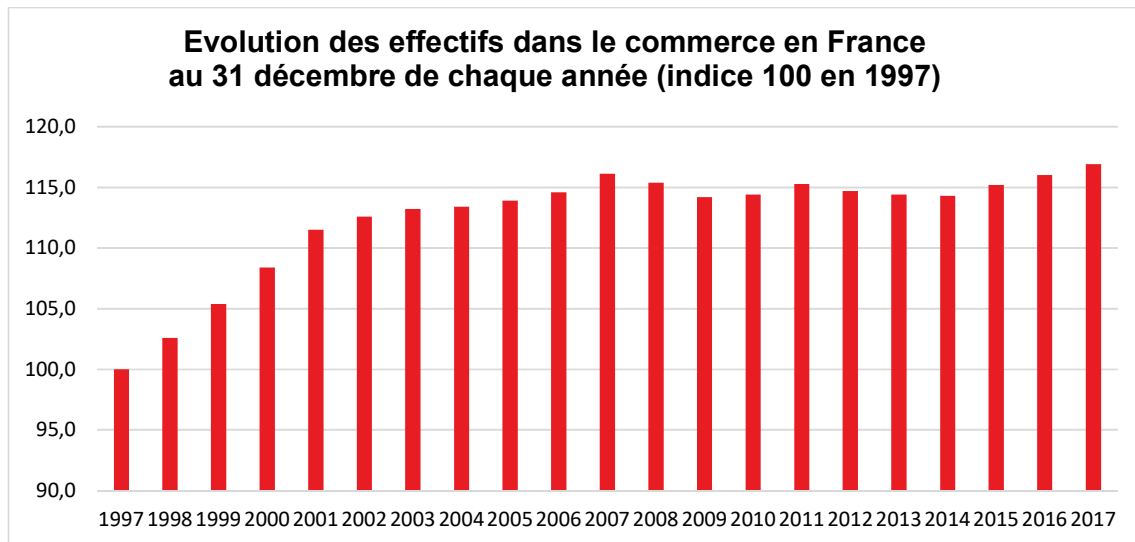
Petit regain de forme dans le secteur du commerce

À la fin de l'année 2017, selon l'INSEE, 3,6 millions de personnes travaillaient dans le secteur du commerce hors artisanat commercial. 86 % sont salariés. Ces derniers représentent 20 % des salariés des secteurs principalement marchands. Pour la première fois depuis le début des années 2000, les effectifs salariés ont progressé l'année dernière mais à un rythme cependant toujours moins soutenu que dans le tertiaire marchand dans son ensemble (+ 0,8 % contre + 1,5 %).

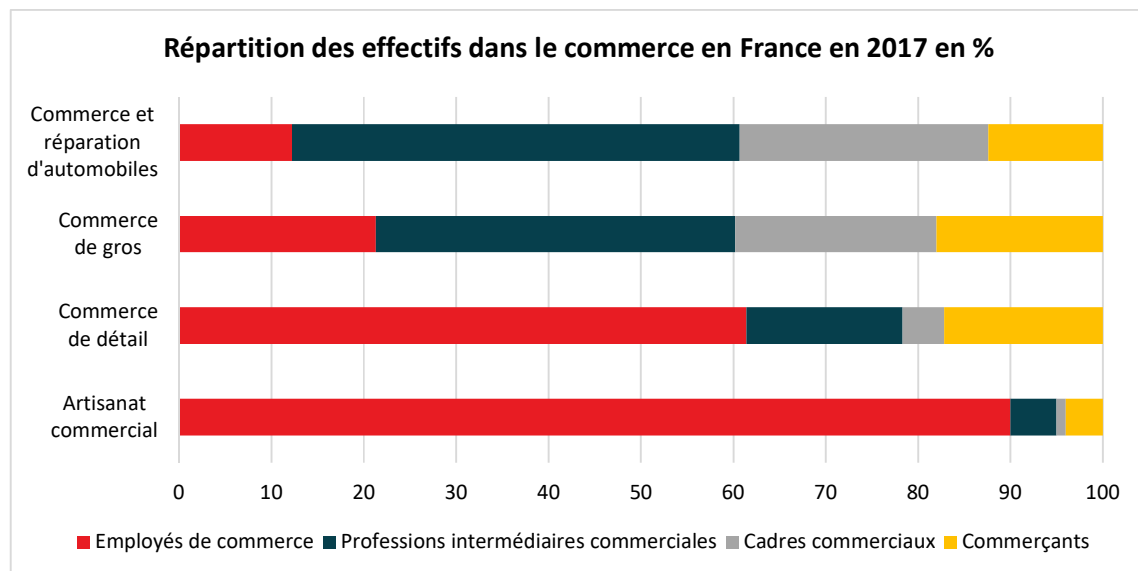
L'année dernière, le secteur du commerce a été dynamique en matière de créations d'entreprises avec plus de 100 800 créations dénombrées. Ces créations représentent 17 % de celles de l'économie française. Cette proportion tend à s'éroder année après année. Néanmoins, en 2017, le nombre d'entreprises créées dans les secteurs commerciaux augmente pour la première fois depuis 2010 (+ 1,6 %). Cette progression s'explique par un rebond des immatriculations de micro-entrepreneurs, surreprésentés dans les secteurs commerciaux, en particulier dans le commerce de détail. À la suite de la réforme de ce régime en 2014, ces immatriculations dans le commerce avaient



nettement baissé en 2015 et 2016. Les créations réalisées sous d'autres régimes continuent d'augmenter en 2017, mais ralentissent. Elles prennent de plus en plus la forme de sociétés par actions simplifiées.



Source : INSEE



Source : INSEE



LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Dimanche 8 juillet

Au **Japon**, il faudra suivre les résultats de **la balance des paiements courants** du mois de mai.

Lundi 9 juillet

Au **Japon**, il faudra regarder **les enquêtes « conditions actuelles » et « prévisions »** du mois de juin.

En Suisse, sera connu le **taux de chômage** de juin.

En **Allemagne**, sera rendu public **le résultat de la balance commerciale** de mai.

Pour **la zone euro**, sera publié **l'indice Sentix sur la confiance des investisseurs** du mois de juillet.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **les ventes au détail** du mois de juin.

En **France**, la **Banque de France** publiera **son indicateur de conjoncture et sa 3^e projection de croissance** pour le 2^e trimestre. **Le Président de la République, Emmanuel Macron prononcera un discours devant le Congrès, à Versailles.**

Mardi 10 juillet

En **Chine**, sera rendu public le **taux d'inflation** du mois de juin.

En **France**, en **Italie** et au **Royaume-Uni**, sera connu le résultat de **la production industrielle** de mai.

Au **Royaume-Uni**, seront publiés les résultats de **la balance commerciale** du mois de mai.

En **Allemagne**, il faudra suivre la publication **des indices ZEW, « sentiment économique » et situation actuelle »** du mois de juillet.

Pour **la zone euro**, sera rendu public **l'indice ZEW « sentiment économique »** pour le mois de juillet.

Aux **États-Unis**, il faudra regarder **l'indice NFIB sur l'optimisme des petites entreprises** pour le mois de juin. Sera également publié **le rapport JOLTS – nouvelles offres d'emploi** du mois de mai.



Mercredi 11 juillet

Au **Japon**, seront publiées **les commandes de machines** du mois de mai.

L'OPEP publiera **son rapport mensuel sur la situation du marché du pétrole**.

Au **Royaume-Uni**, sera connu **l'indice du mois de juin sur le prix des maisons**.

En **France**, se tiendra à Paris, **Forum Financier international d'Eurolplace** (également jeudi).

Jeudi 12 juillet

En **Allemagne** et en **France**, il faudra regarder **l'indice des prix** du mois de juin.

Pour **la zone euro**, sera connue **la production industrielle** du mois de mai.

Pour **les États-Unis**, il faudra regarder **le taux d'inflation et les revenus** du mois de juin.

Vendredi 13 juillet

En **Chine**, **le résultat de la balance commerciale** du mois de juin sera connu.

Au **Japon**, il faudra regarder **la production industrielle et l'utilisation des capacités de production** du mois de mai.

En **Espagne**, sera publié **le taux d'inflation** du mois de juin.

En **France**, sera communiqué **le résultat des créations d'entreprises** du mois de juin.

Aux **États-Unis**, seront rendus publics **l'indice Michigan « anticipations d'inflation » et ceux sur « la confiance des consommateurs » et sur la « situation économique »** pour le mois de juillet.

Samedi 14 juillet

Fête Nationale française



LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros 2017</i>	2291	3 263	1 717	1 164	11 169	2 324
Croissance du PIB en % mars 2018	2,2	2,3	1,4	2,9	2,5	1,2
Inflation en %- mai 2018	2,3	2,2	1,0	2,1	1,9	2,4
Taux de chômage en %- mai 2018	9,2	3,4	10,7	15,8	8,4	4,1
Dépenses publiques en %du PIB 2017	56,3	43,9	48,9	41,0	47,1	41,1
Solde public en %du PIB 2017	-2,6	+1,3	-2,3	-3,1	-0,9	-1,9
Dettes publiques en %du PIB 2017	96,9	64,1	131,8	98,3	88,8	86,6
Balance des paiements courants en %du PIB jan 2018	-0,4	8,0	2,7	1,9	3,6	-4,1
Échanges de biens en %du PIB -mars 2018	-2,6	7,6	2,8	-2,1	2,2	-7,6
Parts de marché à l'exportation en % 2017	3,1	8,3	2,9	1,8	26,1	2,5
variation depuis 1999 en %	-48,6	-17,9	-36,5	-11,8	-24,5	-50,0

Sources : Eurostat – Insee

La Lettre Économique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

7, rue Falguière • 75015 Paris
Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36
phcrevel@lorello.fr • www.lorello.fr

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un abonné** : 1000 euros TTC les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros TTC les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements

Mode de paiement

Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA

Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA

Adresse de facturation

Nom -----

Prénom -----

Fonction : -----

Organisme : -----

Adresse : -----

Code Postal : -----Ville : -----

Tél. : -----

E-mail :-----